



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DESTAIN

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DESTAIN
Numéro du produit	C001 EV
Identification interne	Janitorial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Tannin remover
--------------------------	----------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Evans Vanodine International  
Brierley Road  
Walton Summit  
Preston. UK. PR5 8AH  
Tel: 01772 322 200  
Fax: 01772 626 000  
qclab@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.
--------------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## DESTAIN

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P315 Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
----------------------------------	---

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Contient** MÉTASILICATE DE DISODIUM, TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CARBONATE DE SODIUM</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 497-19-8	Numéro CE: 207-838-8
<b>Classification</b>	
Eye Irrit. 2 - H319	
<b>PENTASODIUM TRIPHOSPHATE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 7758-29-4	Numéro CE: 231-838-7
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H335	
<b>MÉTASILICATE DE DISODIUM</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 6834-92-0	Numéro CE: 229-912-9
<b>Classification</b>	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
STOT SE 3 - H335	

## DESTAIN

<b>TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE</b>	<b>3-5%</b>
Numéro CAS: 51580-86-0	Numéro CE: 220-767-7
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>SODIUM SILICATE</b>	<b>1-3%</b>
Numéro CAS: —	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
<b>Contact cutané</b>	Sensation de brûlure et lésions cutanées chimiques sévères. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

## DESTAIN

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Éviter l'inhalation de poussières. Ne jamais ajouter de l'eau directement au produit car cela peut provoquer une réaction vigoureuse ou bouillonnante. Toujours diluer en versant avec précaution le produit dans l'eau. Ne pas mélanger avec d'autres chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **CARBONATE DE SODIUM**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 5 mg/m<sup>3</sup>

WEL = Workplace Exposure Limit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## DESTAIN

### Equipements de protection



<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Utiliser une ventilation mécanique s'il y a un risque de manipulation impliquant la formation de poussières dans l'air.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection. Les gants en caoutchouc.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune protection respiratoire n'est requise.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Odeur faible Chlore.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 10.5 - 11.5 @ 1%
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Furoncles sans clignoter ...
<b>Densité relative</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Aucun.
----------------------------	--------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit violemment avec les acides forts. Le produit durcira en une masse solide au contact de l'eau et de l'humidité.
-------------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir les articles 10.1, 10.4 & 10.5...
---	--

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Le produit durcira en une masse solide au contact de l'eau et de l'humidité.
----------------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

## DESTAIN

**Matières incompatibles** Acides forts. Aluminium, Tin, Zinc et alloys.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...

**Autres effets sur la santé** Ce produit a une faible toxicité. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 14 700,01470001

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit peut affecter l'alcali (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande...

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Dégrade rapidement au chlorure de sodium par une réaction chimique avec la matière organique dans l'effluent ...

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées à l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

## DESTAIN

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3262
N° ONU (IMDG)	3262
N° ONU (ICAO)	3262

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (disodium trioxosilicate ans troclosene sodium, dihydrate)
Nom d'expédition (IMDG)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (disodium trioxosilicate ans troclosene sodium, dihydrate)
Nom d'expédition (ICAO)	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (disodium trioxosilicate ans troclosene sodium, dihydrate)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	Class 8: Corrosive substances.
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	Class 8: Corrosive substances.
Classe/division ICAO	Class 8: Corrosive substances.

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Code de restriction en tunnels	(E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non pertinent. pour le produit emballé...

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## DESTAIN

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n° 19453/2010 et 1907/2006)...

Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ...

Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 GHS: Système général harmonisé.

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité chronique  
 Eye Dam. = Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit. = Irritation oculaire  
 Skin Corr. = Corrosion cutanée  
 Skin Irrit. = Irritation cutanée  
 STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

#### Références littéraires clés et sources de données

Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.

#### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Méthode de calcul...

#### Commentaires sur la révision

Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n° 2015/830 ( 2,3,15&16) ...

#### Date de révision

01/08/2017

#### Révision

8

#### Statut de la FDS

Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...



## DESTAIN

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.